

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Nadine Savage](#)

<https://www.cadre21.org/membres/2388b869b6ae3ff513aa0d5f>

Date d'obtention : 2021-06-08 16:09:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- Parler à l'auteur du signalement et à la victime (soutenir les jeunes, apporter climat de confiance)
- 2- Évaluer l'incident, poser des questions, sans porter de jugement, ton réconfortant, Remplir la grille d'évaluation -amorce -nature -intention -étendue
- 3- Vérifier l'information, demander à la victime s'il y a d'autres personnes au courant de l'incident, vérifier les informations auprès des jeunes impliqués ou témoins et compléter la grille d'évaluation avec eux, rencontrer les jeunes de façon individuelle. Parler voir de l'importance de la vie privée, demander de ne pas parler de l'incident avec d'autres jeunes.
Selon les informations obtenues, si les activités semblent malveillantes et de nature criminelle, contacter le service de police et ne pas compléter la grille d'évaluation avec l'instigateur. Confisquer le téléphone cellulaire si raison de croire qu'il y ait du contenu de pornographie juvénile.
- 4- Parler avec l'instigateur pour obtenir sa version des faits. Protéger les élèves qui ont fourni des informations. Avec les renseignements recueillis, l'école détermine si l'incident est d'une intention impulsive ou malfaisante.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

En se référant aux étapes à suivre, tout est clair et nous permet de guider notre intervention. J'ai bien aimé les 3 mises en situation, puisqu'elles étaient toutes différentes et nous permet de voir un éventail de situations qui pourraient réellement arriver dans notre école.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Confisquer le cellulaire du jeune si je crois qu'il y ait des images de pornographie juvénile. Je comprends qu'on doit le faire, mais j'imagine la réaction très négative de jeunes et de parents après avoir confisqué le cellulaire. J'anticipe déjà le jeune dire que c'est à lui et payé par lui-même ou ses parents....

J'imagine que rencontrer l'instigateur ne doit pas toujours être évident, et parfois obtenir la vérité doit être difficile, puisque si cette personne est dans le tort, il peut mentir également.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf